



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2007**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ACCEPTE l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :
  - . Réhabilitation de la Maison Bernardin de Saint Pierre : convention avec la Fondation du Patrimoine.
  - . Indemnisation des jours de repos non pris versés sur un compte épargne temps libre au titre de l'année 2007.
- EST INFORME d'une question diverse déposée par Monsieur ALTHAPE,
- EST INFORME des décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2007 – **A LA MAJORITE.**
- APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°5 du marché de service de Télécommunication et AUTORISE Madame la Maire à le signer – **A L'UNANIMITE.**
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la réhabilitation de la Maison Bernardin de Saint Pierre - **A L'UNANIMITE.**
- AUTORISE Madame la Maire à signer la Charte Villes Actives du Programme National Nutrition et Santé - **A L'UNANIMITE.**
- FIXE les mouvements budgétaires de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2007 du Budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, en Investissement comme en Fonctionnement – **A LA MAJORITE.**
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'affiliation avec le centre de remboursement des CESU - **A L'UNANIMITE.**
- EMET un avis favorable au renouvellement du bail des locaux 1, place de la République et AUTORISE Madame la Maire à signer le bail à intervenir - **A L'UNANIMITE..**
- PREND ACTE de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire préalable à l'élaboration du budget prévisionnel 2008.
- EMET UN AVIS FAVORABLE sur l'ensemble du projet de révision du SDRIF,
- RAPPELLE :
  - les résultats de la consultation démocratique (qui a mobilisé 15 % des électeurs) organisée par la Municipalité, dans le cadre du débat public sur le prolongement de la Francilienne A 104, le 25 juin 2005, au cours de laquelle une majorité d'Eragniens se sont prononcés contre la réalisation de cette infrastructure routière et 83% d'entre eux ont rejeté le tracé rouge qui passe à travers le territoire communal,
  - la motion adoptée en Conseil municipal, le 9 novembre 2006, dans laquelle il dénonce la décision du Ministre des Transports, Dominique Perben, de réaliser le prolongement de la Francilienne suivant le tracé rouge dans la traversée d'Eragny ;

- qu'au cours de la même consultation, 89,3% des Eragniens se sont prononcés pour l'amélioration de la circulation et de la sécurité sur la RN 184 ;
- le principe d'une requalification de la RN 184 en boulevard urbain a été retenu par le Ministre des Transports Dominique Perben, le 24 octobre 2006 ;
- SOUTIENT la position du Conseil régional visant à ne pas retenir le projet de prolongement de la Francilienne A 104 dans le SDRIF;
- DEMANDE que la requalification de la RN 184 en boulevard urbain soit intégrée au projet de révision du SDRIF – **A LA MAJORITE.**
  
- APPROUVE la demande d'aide financière au titre du PPR<sup>2</sup>, pour la Maison de Quartier de la Challe, SOLLICITE de la Communauté d'Agglomération le fonds de concours correspondant 1 082 500 € et AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir - **A L'UNANIMITE.**
  
- DECIDE, d'attribuer des bourses communales pour l'année scolaire 2007/2008 aux enfants fréquentant les établissements scolaires du second degré, conformément au tableau fixant les plafonds de ressources utilisé par le Conseil Général du Val d'Oise pour l'attribution des bourses départementales - **A L'UNANIMITE.**
  
- AUTORISE Madame la Maire à reconduire l'action d'accompagnement à la scolarité, à signer les conventions à intervenir avec la CAF, et à percevoir les subventions correspondantes - **A L'UNANIMITE.**
  
- ADOPTE le contrat Bassin de la Boucle de l'Oise et AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat - **A L'UNANIMITE.**
  
- ENTEND le rapport annuel du délégataire pour le marché d'approvisionnement de la Challe.
  
- ENTEND le rapport sur l'eau.
  
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 400 €, à l'Association « l'Amicale des locataires des Dix Arpents Ocre et Bruns » - **A L'UNANIMITE.**
  
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 100 €, à l'Association « l'Amicale des Anciens Combattants » - **A L'UNANIMITE.**
  
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 350 €, à l'Association « LINK » - **A L'UNANIMITE.**
  
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 300 €, à l'Association « Centre d'Activités Musicales » - **A L'UNANIMITE.**
  
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 750 €, à l'Association « Office Municipal des Sports » - **A L'UNANIMITE.**
  
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 350 €, à l'Association « SPEEDMINTON CLUB » - **A L'UNANIMITE.**
  
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 500 €, à l'Association « BADMINTON CLUB D'ERAGNY » - **A L'UNANIMITE.**
  
- AUTORISE Madame la Maire à signer le protocole de coopération décentralisée avec Nongr'Mâassom – **A L'UNANIMITE.**
  
- ENTEND une information sur la conférence de l'Habitat qui s'est tenue en octobre dernier.

- FIXE l'avancement de grade des employés communaux à effet du 1<sup>er</sup> décembre 2007, selon les modalités suivantes :
  - Ratio identique pour toutes les catégories ( A ,B ,C ), les filières et les cadres d'emplois,
  - Ratio « promu-promouvable » au taux de 100 %,
  - Critères de choix reconduits - ***A L'UNANIMITE.***
  
- CONFIE à Monsieur Roland GROS, Premier Adjoint au Maire, un mandat spécial pour représenter la commune aux Assises de la Coopération Franco- burkinabé les 6 et 7 décembre 2007 à Ouagadougou - ***A L'UNANIMITE.***
  
- APPROUVE le dispositif d'indemnisations des jours de repos non pris et versés en compte épargne au titre de l'année 2007 - ***A L'UNANIMITE.***
  
- ENTEND la réponse à la question de Monsieur ALTHAPE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23h45mn.

Prochain Conseil Municipal : le 20 décembre 2007.